

## Loi sur les télécommunications

### Publication des codes de sélection du fournisseur définitivement attribués

Selon l'art. 10, al. 3, de l'ordonnance de la Commission fédérale de la communication relative à la loi sur les télécommunications<sup>1</sup>, l'Office fédéral de la communication publie comme suit les codes de sélection du fournisseur (*Carrier Selection Codes*, CSC) attribués:

Code CS	Titulaire
10846	Willitel AG, Baarerstrasse 94, 6300 Zug

Une liste complète des CSC attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: [www.eofcom.ch](http://www.eofcom.ch).

#### *Renseignements:*

Office fédéral de la communication  
Services de télécommunication  
Numérotation et adressage  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne  
Markus König  
Tél. 032 327 55 70

<sup>1</sup> RS 784.101.112